

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 avril 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	25	4	2	2

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, SIMON Isabel donne pouvoir à PERDUCAT Daniel, TERRIER Gilles donne pouvoir à BODIN Pascal

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

BIDAUD Jean-Michel, SERRU Marie Claire

Absents :

CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard,

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie



DELIBERATIONS

Délibération n° 32- 2018 : Vote des taux d'imposition pour 2018

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2018 sont les suivants :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	Pour mémoire TAUX 2016	Pour mémoire TAUX 2017	TAUX 2018	PRODUITS ATTENDUS 2018
Cotisation Foncière des Entreprises	1 821 000	30,56 %	30,56 %	30,56 %	556 498 €
Taxe d'habitation	7 236 000	8,99 %	8,99 %	8,99 %	650 516 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 557 000	1,94 %	1,94 %	1,94 %	127 206 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	333 500	4,11 %	4,11 %	4,11 %	13 707 €

Les autres ressources fiscales sont :

- la Taxe additionnelle au foncier non bâti : **3 713 €** (3 667 € en 2017) ;
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : **185 017 €** (183 181 € en 2017) ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises **141 495 €** (141 931 € en 2017) ;
- les Allocations compensatrices (dégrèvements, exonérations) : **77 677 €** (78 490 € en 2017) ;
- la Taxe sur les activités commerciales : **21 2019 €** (20 209 € en 2017).

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière participe au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), elle doit contribuer à hauteur de **109 267 €** (idem en 2017).

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **DE FIXER les taux d'imposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2018 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :**

- ↳ **taux de la Cotisation foncière des entreprises à 30,56 % ;**
- ↳ **taux de la Taxe d'habitation à 8,99 % ;**
- ↳ **taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,94 % ;**
- ↳ **taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties 4,11 %.**

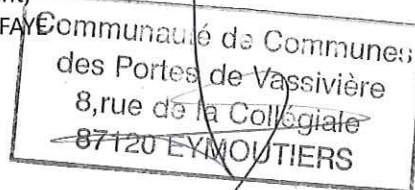
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 20 avril 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

04 MAI 2018



EPCI : 064 PORTES DE VASSIVIERE

ARRONDISSEMENT : 87

TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'EYMOUTIERS



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition de 2017 2	Taux d'imposition plafonné pour 2018 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5	Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants 6
CFE	1 766 416	30,56	>>>	1 821 000	556 498

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2017 2	Autre option : taux moyens pondérés des communes 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) 5
Taxe d'habitation	7 050 757	8,99	7 236 000	650 516
Taxe foncière (bâti)	6 434 213	1,94	6 557 000	127 206
Taxe foncière (non bâti)	329 499	4,11	333 500	13 707

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	1 667 781	Total allocations compensatrices 77 677	Produit taxe additionnelle FNB 3 713	Produit global des IFER 185 017	Produit de la CVAE 141 495	DCRTP -	TASCOM 21 219
		Versement GIR -	Prélèvement GIR 109 267	Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique 556 498	Produit fiscal attendu TH & TF (à reporter au cadre II-2) 791 429		

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) 6	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) 8	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Produit correspondant (col.4 x col.9) 10	Réserve de taux capitalisée 11	Réserve de taux utilisée 12	TAUX VOTES 9	Produit de CFE unique (col.4 x col.13) 13	TAUX VOTE 13	Taux mis en réserve 14
791 429	1,000000	8,99	1,94	4,11	650 516 €	0,550	-	8,99	30,56	556 498 €	-
		11,94	1,94	4,11	127 206 €			1,94			
		4,11			13 707 €			4,11			
		7,11			791 429						

A

 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 ISABELLE ROUX-TRESCASES

le 27 MARS 2018

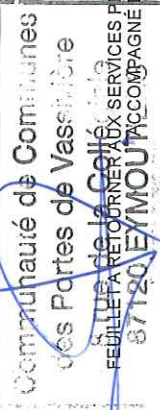
Le préfet,

DE LA HAUTE-VIENNE

le 26 AVR. 2018

DCAT - BCCE


 MINISTRE DE L'ACTION
 ET DES COMPTES PUBLICS

 A Eymoutiers le 13/04/2018
 Le président,
 Jean Pierre FAYE

 FEUILLE A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
 ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 064 PORTES DE VASSIVIERE

ARRONDISSEMENT : 87

TRESORERIE SPL :

TRESORERIE D'EYMOULTIERS

N° 1259 FPU (2)

TAUX

FDL

2018


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taux d'habitation :

Taux foncière (bâti) :

Taux foncière (non bâti) :

Taux professionnelle / CFE :

a. Dotation unique spécifique (TP)

b. Réduction des bases des créations d'établissements

c. Exonération en zones d'aménagement du territoire

d. Autres allocations

Dotation pour perte de THLV :

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

2a. BASES NON TAXEES

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS

CVAE : part dégrévée

CVAE : part relative aux exonérations compensées

CVAE : part relative aux exonérations non compensées

2c. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz – stockage, transport...

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun	Taux maximum dérogatoire	Taux maximum avec rattrapage	Taux moyen 75%	Taux maximum avec capitalisation	Taux maximum avec majoration spéciale
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	30,53	30,56		18,57	31,08	
EPCI en régime de croisière						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation		Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre	Taux moyen communal 2017 (niveau national)	Taux plafond pour 2018
0,999093		0,999570			26,29	52,58

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national	//////
Taux maximum de la majoration spéciale :	//////

 MINISTÈRE DE L'ACTION
 ET DES COMPTES PUBLICS